

Conditions générales du parrainage ID HOUSE CONCEPT

Les conditions de participation au programme de parrainage :

- L'opération de parrainage est totalement gratuite et sans obligation d'achat.
- Seules les personnes physiques et majeures, résidant en France métropolitaine peuvent participer à cette opération.
- Le parrainage doit être réalisé uniquement dans le cadre privé (connaissances, amis, famille)

Exclusions :

- Un client ID HOUSE CONCEPT ne peut se parrainer lui-même
- Tout participant au parrainage accepte sans réserve les conditions générales du parrainage.

Ajout de filleul et activation du lien de parrainage :

- Un parrain peut déclarer autant de filleuls qu'il le souhaite.
- Un parrainage est considéré comme « actif » lorsque le filleul déclaré a signé un contrat de construction non annulé avec ID HOUSE CONCEPT et que le démarrage chantier est effectif. Le parrain bénéficie alors d'un parrainage « actif ».
- Un parrain peut posséder plusieurs filleuls, mais un filleul ne peut avoir qu'un unique parrain.

Gains et modalités :

Une fois que le parrain possède un ou plusieurs parrainages actifs, il recevra son chèque contre signature du récépissé. La valeur du chèque varie en fonction de la prestation :

- Mission complète = 1 chèque d'une valeur de 800 €
- Hors d'eau / Hors d'air = 1 chèque d'une valeur de 400 €
- Plan/Permis = 1 chèque d'une valeur de 200€

La demande de règlement du ou des parrainage(s) par chèque bancaire pourra être effectuée à compter de l'ouverture de chantier du filleul (démarrage chantier réalisé). Il est nécessaire d'accepter les conditions générales pour valider sa demande de chèque. Une fois la demande de chèque effectuée, le parrain reçoit un email afin de convenir d'un rendez-vous.

Limite de responsabilité, détournement et fraudes :

- ID HOUSE CONCEPT ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect ayant pu survenir lors de l'utilisation de cette activité de parrainage.
- ID HOUSE CONCEPT pourra vérifier l'identité des parrains et de leurs filleuls nouvellement inscrits. Ainsi, toutes personnes dont le comportement ne satisferait pas aux conditions générales du parrainage seront exclues du programme. Elles perdront les avantages accumulés.
- ID HOUSE CONCEPT se réserve le droit de poursuivre en justice, tous ceux qui auront fraudé ou n'ayant pas respecté les conditions générales d'utilisation.
- En cas de détournement avéré à l'offre de parrainage, le remboursement des avantages donnés, ainsi qu'une pénalité de 30% du montant de ceux-ci, seront exigibles sous 15 jours.

Modification des conditions générales de parrainage :

- ID HOUSE CONCEPT pourra à tout moment apporter des modifications ou améliorations à ces conditions.